



**Registre des questions/réponses des citoyens  
dans le contexte de la COVID-19  
lors des séances du Conseil municipal  
en visioconférence**

L'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 oblige les Municipalités à permettre la transmission de questions écrites aux membres du Conseil municipal pour une séance publique tenue en visioconférence. Voici un résumé des questions/réponses traités lors de **la séance du 8 février 2021** :

Lors de la première période de questions :

No. 1 : Commentaires de Mme Véronique Paré :

Elle est déçue du nombre insuffisant d'inscriptions pour la tenue de la présentation du budget cette année qui n'aura pas lieu. Elle était présente à toutes les présentations antérieures et se sentait bien informée par cette formule. Elle souhaite que le Conseil continue les présentations dans les prochaines années.

Lors de la deuxième période de questions :

No. 1 : M. Michel Vézina demande la façon de faire pour équilibrer le rôle d'évaluation.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale, explique que l'évaluateur municipal fait l'équilibration du rôle d'évaluation à partir des ventes faites sur le territoire. Les valeurs sont ensuite réajustées

No. 2 : Commentaire de Mme Véronique Paré

Elle remercie le Conseil d'avoir accepté les citoyens sur la plate-forme de visioconférence afin que ceux-ci puissent suivre la séance en temps réel.

Pierrette Gendron  
Directrice générale